



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 91368

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les suites de la tempête Xynthia. La France a été frappée les samedi 27 et dimanche 28 février 2010 par une violente tempête baptisée « Xynthia » qui a balayé une large bande du territoire de la Charente-Maritime aux Ardennes, provoquant au total la mort de 53 personnes (dont 29 pour le seul département de Vendée, plus particulièrement dans la commune de la Faute-sur-Mer) et des dégâts matériels très importants. La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia a examiné les causes des événements dramatiques ayant résulté de cet incident climatique et a formulé vingt-deux propositions afin d'éviter que de tels dégâts ne se reproduisent. La mission suggère notamment d'achever le développement du réseau « adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours » (ANTARES) avec la plus grande célérité. Il lui demande de bien vouloir préciser les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le complément aux infrastructures ACROPOL visant à accroître la couverture du réseau national numérique a été réalisé entre 2008 et 2010. Le rythme de migration des services d'incendie et de secours, dans le respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, est conforme au plan annuel de performance et à ce jour, plus de la moitié du parc national de terminaux analogiques a été remplacé par des équipements numériques adaptés au nouveau réseau ANTARES.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91368

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11299

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3659